

PRESENTATION DU COURS DE COMPTABILITE GENERALE

La comptabilité générale a pour objectif d'estimer périodiquement la situation patrimoniale et l'activité d'une entreprise en les quantifiant sur le plan monétaire. Cette technique, fruit de nombreuses conventions, ne représente pas la firme dans toute sa complexité. La comptabilité générale, cours de base dans le domaine de la gestion, n'est pas un modèle théorique écarté de la réalité; cette technique s'inscrit dans le cadre juridique et institutionnel français présenté dans le(s) cours de droit précédent(s).

Dans ces conditions, le plan du cours de comptabilité générale s'articule en trois parties. La première partie (phase d'initiation) présente la comptabilité générale dans son cadre juridique. L'accent est mis ici sur les conventions comptables (par exemple, le principe de la partie double) et leurs conséquences en terme d'image de l'entreprise; le bilan, reflet de la situation patrimoniale, et le compte de résultat, reflet de l'activité, sont ainsi présentés comme des images imparfaites de la réalité complétées par des annexes. La seconde partie permet de créer une entreprise dans le cadre statutaire défini par son (ses) fondateur(s), puis de la suivre dans ses opérations courantes économiques et financières (achats, ventes, effets de commerce, crédits à court terme, paie, ...) et dans ses opérations d'investissement et de financement à long terme. La troisième partie permet de clore l'ensemble des comptes en fin d'année comptable (amortissements, provisions, régularisations, détermination et affectation du résultat) et de présenter le bilan, le compte de résultat et les annexes.